

BULLETIN ADHESION 2023

SECLIN MELANTOIS TOURISME

Je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical m'interdisant la pratique de la balade et **m'engage à être convenablement chaussé** pour les sorties auxquelles je participerai. J'accepte d'être pris en photo pouvant être publiées dans le cadre des activités de l'Office de Tourisme.

ADHESION ANNUELLE (Janvier à Décembre)

SECLIN, HOUPLIN-ANCOISNE, NOYELLES-LEZ-SECLIN, EMMERIN, GRUSON, PERONNE EN MELANTOIS, BOUVINES, FRETIN, BAUVIN, ALLENES-LES-MARAIS, VENDEVILLE, TEMPLEMARS : 12€ / personne

Autres communes : 17€ / personne

NOM	NOM :
Prénom	Prénom :
Téléphone	
Portable	
Courriel Le plus lisiblement possible	Pour les personnes qui souhaitent recevoir par e-mail :
Adresse	
Code postal	
Ville	

Ordre du chèque : OFFICE DE TOURISME DE SECLIN

	Nombre de personnes	Tarif / personne	Chèque	Règlement Espèce	Carte
Seclin et communes partenaires		12 euros			
Autres communes		17 euros			

Fait à _____ le _____

Signature

Mention manuscrite : Lu et approuvé

Les voyages, séjours, week-end s'adressent uniquement aux adhérents de l'Office de Tourisme
(loi 92-645 du 13 Juillet 1992)

Je consens à la collecte et au traitement de mes données personnelles par l'Office de Tourisme.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Cadre réservé à l'Office de Tourisme

Adhésion reçue le :

par :

Enregistrement fait le :

par :

n° chèque :